

Compte-rendu de la 10^e réunion de l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP) du 25 mars 2021

Ordre du jour

1. Interventions

- Introduction de M. Olivier Brochet, directeur de l'AEFE, président de l'OBEP
- Intervention de M. Jean-Paul Rebaud, directeur général de la Mlf
- Intervention de Mme Laurence Haguenaer, directrice de la DFAE (MEAE)

2. Enseignement à distance et élèves à besoins éducatifs particuliers :

Retours d'expériences et témoignages de terrain

3. Point sur l'extension du financement des AESH aux élèves français non boursiers

4. Avancées des GT thématiques :

- L'AESH dans l'EFE
- Formation des personnels à l'inclusion
- Qualinclus EFE
- Modalités de coopération des établissements avec des personnels médicaux ou paramédicaux libéraux ou structures spécialisées extérieures

5. Point d'étape sur l'actualisation de la circulaire du 04/08/2017 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'EFE (Alain Trintignac)

Invités

Mlf : Jean-Paul Rebaud, directeur général

MEAE : Laurence Haguenaer, directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

INSHEA : Dominique Aimon, personnel de direction, formateur, pilotage inclusif des établissements et Samia Figère, responsable du service de la formation continue

AEFE :

Olivier Brochet, directeur, président de l'OBEP

Alain Trintignac, IA-IPR responsable 1^{er} degré, référent école inclusive (DEOF)

Raphaëlle Dutertre, conseillère aux relations extérieures et référente égalité (SRE)

Laurent Sisti, sous-directeur de l'aide à la scolarité (DDAR)

MEAE : Yves Delaunay, haut- fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion

MENJS (Inspection générale) : Laurent Brisset, représentant Gilles Pétrault, excusé.

Mif :

Dominique Collado, 1^{er} degré, référente école inclusive

Delphine Regnard, 2^e degré, référente école inclusive

Élus :

Samantha Cazebonne, députée des Français établis hors de France

Béatrice Piron, députée des Yvelines et/ou son collaborateur parlementaire Benjamin Sein

Claudine Lepage, sénatrice des Français établis hors de France

Ronan Le Gleut, sénateur des Français établis hors de France

Chantal Picharles, conseillère à Assemblée des Français de l'étranger

Associations représentatives des Français de l'étranger

UFE : Charlotte Hemery

FDM : Michèle Bloch

Représentants des parents d'élèves

Fapée : Isabelle Tardé et Corinne Truffier

FCPE : Moulay Driss El Alaoui

PEEP : Philomène Cirjak

Représentants des personnels

SNES FSU : Véronique Soares

SNUIPP – FSU : Anne-Laure Stamminger et Alessandra Diakhate

SGEN – CFDT Jeanne Quéromain

UNSA : Djamel Souiah

1. Interventions

Introduction de M. Olivier Brochet, directeur de l'AEFE, président de l'OBEP

« Je remercie tous les participants, fidèles et nombreux, ce qui est le signe d'un engagement fort. Je salue en particulier la présence de Jean-Paul Rebaud, Laurence Haguenaer et souligne l'arrivée du sénateur Le Gleut (en tant que nouveau membre du conseil d'administration siégeant désormais à l'OBEP) et les membres de l'INSHEA, Dominique Aimon et Samia Figère. Cette **dynamique de l'école inclusive est une volonté forte partagée avec la Mif** (la présence de Jean-Rebaud dès le 1^{er} OBEP après sa nomination en est un symbole fort). Cet **observatoire pour** les élèves à besoins éducatifs particuliers, créé il y a bientôt cinq ans, vise à mieux connaître pour agir plus efficacement : partir de la mise en place de recueil de statistiques (environ 21 500 EBEP dans le réseau dont près de 2 000 en situation de handicap), qui seront encore affinées cette année.

Le **contexte d'une crise sanitaire qui se prolonge soulève la** problématique particulière de la prise en charge des EBEP dans le cadre de l'EAD, plus complexe que pour les autres élèves. Sur la base de témoignages, nous analyserons la situation pour progresser encore.

Il faut noter des progrès pour les élèves français en situation de handicap avec la décision politique de la prise en charge – par l'AEFE – du financement de l'accompagnant pour tous les élèves français en situation de handicap, c'est-à-dire sans condition de ressources (N.B. : Sans budget supplémentaire en 2021).

Les établissements du réseau doivent être appuyés en donnant des **outils** adaptés pour les aider : Ex : Qual'inclus EFE.

L'ordre du jour de cette réunion témoigne du caractère opérationnel de l'OBEP, avec également le point sur les GT issus du colloque AEFE/Mlf sur l'école inclusive du 22 novembre 2019.

L'OBEP est un lieu d'échanges, de construction, de progrès pour définir et mettre en œuvre une politique d'inclusion scolaire dans l'EFE. »

Intervention de M. Jean-Paul Rebaud, directeur général de la Mlf

Jean-Paul Rebaud s'est réjoui de participer pour la 1^{re} fois à l'OBEP et a remercié Dominique Collado et Delphine Regnard pour leur engagement de longue date sur ce sujet et à l'OBEP. Il s'est félicité de ce travail en commun avec l'AEFE pour analyser les besoins, mettre à disposition des outils et promouvoir cette politique. Il a pu se rendre récemment sur le terrain, à Valladolid (Espagne) et à Casablanca (Maroc), où il a pu constater l'engagement des équipes et la nécessité d'assurer un suivi attentif et solidaire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers dans les établissements du réseau, accompagnement qui fait souvent la différence avec certains établissements locaux. Les parents sont alors très reconnaissants à l'égard de l'enseignement français à l'étranger. Les besoins sont très importants et les établissements se sentent parfois seuls et démunis. Depuis la France, il s'agit de préparer des outils, avec des organismes qui détiennent une expertise, comme l'INSHEA, avec le projet de formation dédiée à l'enseignement français à l'étranger. La crise sanitaire a nécessité la mise en place de l'enseignement à distance. La plateforme de formation de la Mlf a permis l'échange entre pairs pour partager les expériences, les difficultés et les avancées et continue d'accompagner les équipes avec une communauté dédiée. Les quatre GT issus du colloque de novembre 2019 permettront encore d'avancer.

Intervention de Mme Laurence Haguenaer, directrice de la DFAE (MEAE)

Laurence Haguenaer, directrice de la DFAE (MEAE) se réjouit de participer à cette réunion de l'OBEP. En cette période de pandémie, les consulats voient accroître leur rôle de protection de nos compatriotes en raison de l'augmentation du nombre de familles françaises expatriées en difficulté (28 000 personnes aidées en 2020 pour un montant de 4,5 M euros, déjà 2 M euros versés en janvier et février 2021). En effet, l'action sociale est au cœur du rôle des consulats. L'accessibilité comme l'inclusion étant des valeurs fondamentales de la République, le MEAE à travers la DFAE a mis en place depuis 1979 une série d'aide, d'allocations, en faveur de nos compatriotes en situations de handicap résidant à l'étranger. Cela est prévu par l'Article L121-10-1 du Code l'action sociale et des familles et par l'alinéa 1° de l'article L. 241-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif à la Carte mention priorité ou invalidité qui s'applique également aux Français établis hors de France. Le MEAE se substitue ainsi à l'organisme payeur qu'est la CAF en France, sous réserve que les demandeurs remplissent un certain nombre de conditions. Ainsi en 2020 le nombre de bénéficiaires d'allocations accordées par le MEAE sur la base des taux d'incapacités reconnus et communiqués par les MDPH s'élevait à 1 047 allocations adultes handicapés (AAH) et 609 allocations enfants handicapés (AEH) pour un montant total de 6,2 M€.

Concernant le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger, un système de prise en charge des frais des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) a été mis en place en 2018. Celui-ci est limité aux enfants déjà boursiers de l'AEFE et a permis de venir en aide à près de 110 élèves en situation de handicap en 2020 pour un montant en partie pris en charge par une subvention de la DFAE à l'AEFE à hauteur de 310 000 €. À la rentrée 2021, cette prise en charge s'étendra à l'ensemble des élèves français du réseau de l'EFE dont le handicap serait reconnu par une MDPH, faisant suite à un engagement du ministre Jean-Yves Le Drian et du secrétaire d'État Jean-Baptiste Lemoyne devant le Sénat le 16 juin 2020. L'AEFE financera la première année, sur les crédits reçus du programme 151 au titre de l'aide à la scolarité, les besoins complémentaires pour payer les heures dues au titre des AESH. Le montant nécessaire sera par ailleurs inscrit en socle au titre du projet de loi de finances pour 2022 sur le programme 151.

2. Enseignement à distance et élèves à besoins éducatifs particuliers : retours d'expériences et témoignages de terrain

- Lycée français Louis-Charles-Damais de Djakarta

On a tendance à évoquer ce qu'il faut faire en plus. Comme une charge. L'entrée peut être différente et améliorative de l'offre éducative globale. On touche à la dimension de pilotage. Comment penser l'EAD pour l'ensemble des élèves, dont les EBEP. Est-ce que l'on peut inverser la question et dire : Comment proposer une EAD pour tous les élèves ? Si vous commencez par réfléchir par le focus des EBEP, vous posez les enjeux suivants :

- Accès simple et sécurisé/Accès intuitif et ergonomique/Accès individualisé et personnalisé
- 100% des élèves doivent avoir la capacité SEULS d'accéder aux espaces de travail, aux ateliers, aux temps individualisés (cours, orthophonie, psychologue, FLE...)
- Si l'élève doit entrer un code personnel, copier un lien différent des autres, faire trois clics supplémentaires.... Alors la proposition n'est pas la bonne. Elle est rejetée.

Cela veut dire que l'entrée par les EBEP sert à tous les élèves. Nous nous rendons compte que mettre les EBEP permet au final de permettre à tous les élèves d'avoir une offre d'une simplicité qui rend focus sur les fondamentaux, et non sur les accès aux outils ou les problèmes périphériques de connexion.

Prendre en compte la dimension inclusive de l'EAD, c'est au final se rendre service. La maïeutique est peut-être parfois difficile, mais c'est au bout du processus une plus-value réelle pour tous les élèves, y compris ceux qui ne sont pas EBEP ! »

- Lycée des Mascareignes à Maurice :

Philippe DARIEL, proviseur, résume l'esprit du lycée des Mascareignes en affirmant qu' « une école d'excellence au sein d'un réseau d'excellence est avant tout une école qui ose l'inclusion pour tous ». Scolarisant 615 élèves des classes de 2^{de} à T^{ale}, le lycée accueille 85 élèves à besoins éducatifs particuliers répartis sur tous ses niveaux.

Pourtant, si nous avons assuré un enseignement à distance de très grande qualité lors d'une première période de confinement à Maurice du 15 Mars au 30 Juin 2020, le « LDM in the Air », salué par tous les usagers et observateurs pour sa performance, néanmoins, il aura fallu un retour

en présentiel / hybride en août 2020 pour prendre conscience que nous avons une marge de progression importante dans le domaine de la prise en charge de nos EBEP en EAD.

Or, si nous avons évalué que l'EAD favorisait certaines pathologies ou troubles, il avait cependant accentué l'isolement et la détresse de nombreux autres élèves, sans que nous en soyons alertés, alors même que nous avons cru mettre tous les dispositifs de veille en place. C'est le retour au campus du LDM qui nous a ouvert les yeux. Un dispositif passif, aussi excellent soit-il n'incite pas les usagers en difficulté à se saisir des ressources à leur disposition, car parfois noyées dans d'autres informations ou par pudeur ou encore par résilience.

C'est sur cette base d'auto-évaluation, de démarche qualité et de définition de notre marge de progrès, que nous avons élaboré une V2 de l'EAD « LDM in the Air », rebaptisé pour l'occasion le « LDM on Air », cette fois élaboré autour des EBEP, pour les EBEP, par les élèves et leurs professeurs.

Pourquoi ce changement de paradigme ?

Nous avons tous expérimenté par le passé les dispositifs les plus efficaces à l'attention des EBEP et avons souvent constaté qu'ils profitent le plus souvent à tous. Sur cette base, nous avons conçus des outils et des modèles pédagogiques qui, élaborés pour rompre l'isolement et la pratique individuelle, se font chantre de la simplification, de l'homogénéisation, de la cohésion, de l'entraide et de la collaboration. Et pour cela, nous avons retravaillé plus en profondeur notre usage des outils numériques pour les rendre encore plus efficaces, interactifs, modulables, etc.

Notre modèle « LDM on Air » est désormais tourné vers des pratiques pédagogiques plus efficaces, plus diversifiées, modèle qui intègre une technologie numérique non plus au centre mais au service, et qui déploie des fonctions supports non plus passives et « à disposition » mais pro-actives et disponibles.

C'est ce que nous vous proposons de découvrir à travers cette présentation.

Le LDM est avant tout une famille où les aînés se mettent au service des plus jeunes et le collectif au service des plus fragiles. « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » conclut-il.

3. Point sur l'extension du financement des AESH aux élèves français non boursiers

Laurent Sisti introduit ce sujet et répond aux questions.

4. Avancées des GT thématiques :

- **L'AESH dans l'EFE** : conditions de recrutement/formation/rémunération, définition de son périmètre d'intervention. Travaux à venir. Dominique Collado de la Mlf. GT AESH qu'à la suite de la production d'une fiche métier AESH sous forme de plaquette, le GT se penchera sur l'élaboration d'un livret d'accueil assez large de manière à être personnalisé ensuite par chaque établissement, pour une meilleure intégration des AESH au sein des équipes (document de synthèse joint).

- **Formation des personnels à l'inclusion** : comme prévu dans le cadre des conclusions du GT formation, les actions de formation de l'année 2020-2021 ont pris en compte les

préconisations formulées : pour les formations relatives au numérique, une part sur l'accessibilité est ménagée dans le temps de la formation ; pour les formations pédagogiques d'ordre général, un focus sur la différenciation et l'inclusion est également intégré. Des actions spécifiques à l'inclusion sont également multipliées. La Mlf a pu répondre à la demande de la fédération de parents d'Alicante pour une conférence sur les ressources numériques au service de l'inclusion. Enfin, la convention INSHEA AEFÉ d'une part et INSHEA Mlf d'autre part "École inclusive pour les établissements de l'étranger" est en cours de finalisation pour une ouverture à la rentrée 2021.

- **Qualinclus EFE** : expérimentation de Qualinclus EFE par des « établissements testeurs » - Actualités et perspectives. Formation des équipes de direction (Alain Trintignac et Dominique Aimon de l'INSHEA). « De l'idée du Qualinclus EFE, à l'expérimentation et vers l'essaimage... »
- **Modalités de coopération des établissements avec des personnels médicaux ou paramédicaux libéraux ou structures spécialisées extérieures** (diaporama).

5. Point d'étape sur l'actualisation de la circulaire du 04/08/2017 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'EFE (Alain Trintignac)

L'objectif est sa mise en œuvre pour la rentrée 2021.

Prochaine réunion de l'OBEP en octobre 2021